

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 610 24 mars 2006

SOMMAIRE

Art & Build - Architects and Engineers Partners,	Instal-Fit, S.à r.l., Luxembourg	29276
S.à r.l., Luxembourg 29270	International Car Business Participations S.A.,	
Boaz Management Company (Luxembourg) S.A.,	Luxembourg 2	29277
Luxembourg	International Publishing & Promotors S.A., Luxem-	
Boaz Management Company (Luxembourg) S.A.,	bourg 2	29233
Luxembourg	Marielux Building S.A	2927 3
Bonhom Luxembourg & Co S.C.A., Luxembourg . 29235	Merida, S.à r.l., Luxembourg	2927 1
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund	Mersch & Schmitz Production, S.à r.l., Holzem 2	29270
Holding, S.à r.l., Luxembourg 29272	Mersch & Schmitz Services, S.à r.l., Holzem 2	2927 1
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund	Millennium S.A., Luxembourg	29278
Mayfair, S.à r.l., Luxembourg	mediArt, S.à r.l., Luxembourg 2	2927 3
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund,	Parbek S.A., Luxembourg	29276
S.à r.l., Luxembourg	Peche Aquarium, S.à r.l., Pétange	2927 1
Bregal Luxembourg S.A., Luxembourg 29261	Perseus S.A., Luxembourg 2	2927 1
Cofra Investments S.A., Luxembourg 29264	ProLogis UK VIII, S.à r.l., Luxembourg	2926 1
Contender S.A.H., Strassen 29270	Quatrième Place S.A.H., Strassen	29264
Crossroad Holding S.A., Luxembourg 29274	Recife, S.à r.l., Luxembourg	29272
Euro-Aqua, S.à r.l	Repco 19 S.A., Luxembourg 2	2924 3
Finpic S.A., Luxembourg	Sulfure Holding S.A., Luxembourg	29262
Finpic S.A., Luxembourg	Surleg S.A.H., Strassen 2	29270
Fintexint S.A.H., Strassen	Ternium, S.A.H., Luxembourg	29264
First Aragon International Union S.A 29273	Ternium, S.A.H., Luxembourg	29269
Gastroservice, S.à r.l., Bertrange 29270	TMF Group Holding Luxembourg S.A., Luxem-	
Geneimmo S.A., Luxembourg 29274	bourg 2	29277
Horti Invest S.A., Luxembourg	Zambon Advance Luxembourg S.A., Münsbach 2	29262
Instal-Fit, S.à r.l., Luxembourg	Zambon Advance Luxembourg S.A., Münsbach 2	29262

INTERNATIONAL PUBLISHING & PROMOTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 39.979.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112045.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.



BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 92.075.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2005

En date du 29 juin 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de prendre note de la démission de M. Ronald Dirksen en date du 19 novembre 2004 et de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} décembre 2004 de pourvoir à son remplacement par la nomination par cooptation de M. Dirk Niezing;
- de ratifier la décision du Conseil d'Administration en date du 14 mai 2004 de pourvoir au remplacement de M. Menno Mulder par la nomination par cooptation de M. Jan Verbrugge;
- d'étendre à une personne supplémentaire le nombre de membres du Conseil d'Administration de la Société et par conséquent de nommer M. Titus Jozef Barend Marcel Graafsma en tant que nouvel Administrateur de la Société à partir du 29 juin 2005;
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Dirk Niezing, Jan Verbrugge, Titus Jozef Barend Marcel Graafsma ainsi que ceux de Messieurs Eric Ebermeyer et Carlo Friob pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006;
- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

S. Veillat / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07386. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111999.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 92.075.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 juillet 2005

En date du 15 juillet 2005, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission de M. Jan Verbrugge en date du 1er juillet 2005, et
- de pourvoir ultérieurement à son remplacement.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

S. Veillat / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07391. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112003.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

EURO-AQUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

R. C. Luxembourg B 89.507.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 6 octobre 2004 est résilié, avec effet immédiat, et le siège de la société, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est également dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05835a. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112094.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.



BONHOM LUXEMBOURG & CO S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 113.015.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth day of the month of December. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- (1) THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (2) THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (3) THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- (4) THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (5) THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,

each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED,

- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,

each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED,

- (9) THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (10 THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (11) THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- (12) THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (13) THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,

each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED.

Each of the above with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

And each represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, pursuant to a proxy dated 8th December, 2005.

(14) BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l.,

a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8th December, 2005.

The proxies shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions which they form between themselves:

- Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of BONHOM LUXEMBOURG & CO S.C.A (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law of 1915»), and the present Articles of Incorporation.
- **Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager(s). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager(s).

In the event that the Manager(s) determine that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Object, Purpose.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



Art. 5. Share capital. The Company has a subscribed capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) divided into thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share»), with a par value of one Euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The Management Share shall be held by BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, as unlimited liability shareholder (associé commandité) and as Manager of the Company.

The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».

- **Art. 6. Increase, Reduction of Capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.
 - Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

The Manager(s) may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the owner-ship of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

- Art. 8. Certificates. Upon the request of a Shareholder, certificates recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager(s) shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager(s). Such certificates shall be signed manually or by facsimile by one Manager or by its delegate. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.
- **Art. 9. Manager(s).** The Company shall be managed by one or several managers who shall be unlimited liability shareholders (the «Manager» and collectively the «Managers»). BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

The Manager(s) may be removed, for legitimate reasons only, by a decision of the general meeting of shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the articles of incorporation of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing all the Managers from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager(s).

The Manager(s) who shall also hold the Management Share(s) is (are) jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Art. 10. Management Powers. The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager(s).

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

- Art. 11. Binding signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of any Manager represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager(s).
- Art. 12. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the «Supervisory Board»), comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager(s) on such matters as the Manager(s) may determine and may authorise any actions of the Manager(s) that may, pursuant to applicable law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager(s).



The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding 3 years but shall be revocable ad nutum by the general meeting. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or by any of the Managers.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

- Art. 13. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager(s) or any one or more of the directors or officers of the Manager(s) is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager(s) who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- **Art. 14. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager(s).

General meetings of shareholders shall be convened by one Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of May at 11.30 a.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of Shareholders, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

- Art. 15. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 16. Shareholder decisions majorities.** Resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed at simple majority vote of those present or represented and voting, unless otherwise provided in these Articles of Incorporation or by the Law of 1915. In particular, at any general meeting of shareholders convened to amend the articles of incorporation or decide on issues for which these Articles of Incorporation or the Law of 1915 refers to the conditions required for an amendment of the articles of incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of Ordinary Shares present or represented. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

In addition, any general meeting of shareholders may only be validly constituted if the Management Share(s) is duly represented and no decision may be taken at any general meeting of shareholders meeting if not approved by the vote attaching to the Management Share(s), unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.



- Art. 17. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year.
- **Art. 18. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager(s) subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 19. Liquidation of the Company. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager(s) then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of shares in the Company.

Art. 20. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Ordinary Subscriber		Payment (EUR)
	subscribed Ordinary	
	Shares	
THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	5,164	6,455.00
THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	5,465	6,831.25
THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	1,386	1,732.50
THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	6,242	7,802.50
THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP	4,639	5,798.75
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	231	288.75
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	813	1,016.25
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	573	716.25
THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	2,684	3,355.00
THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	4,411	5,513.75
THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	2,473	3,091.25
THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	2,944	3,680.00
THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP	2,974	3,717.50
Total	39,999	49,998.75
Name of Management Share Subscriber	Number of subscribed	Payment (EUR)
	Management Shares	
BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l	1 (one)	1.25

The 39,999 Ordinary Shares and the one (1) Management Share so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31st December 2006.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand four hundred Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

- I. The shareholders confirmed that Bonhom Luxembourg, S.à r.l. is commandité and Manager of the Company.
- II. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the annual accounts as of 2006:
- Mr Hugh Langmuir, investment manager, born on 16th May 1955 in Glasgow, United Kingdom and residing at 25, avenue de Lorraine, Le Vesinet, 78110, France;
- CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 1) LIMITED, a Limited by Shares Company, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7AG, registered with the Company House with registration number 213374;



- Luxinvestment, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg under number B 105.176.
 - III. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (2) THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (3) THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- (4) THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (5) THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,

chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 1) LIMITED,

- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,

chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 2) LIMITED,

- (9) THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (10) THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (11) THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP,
- (12) THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (13) THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP,

chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO. 3) LIMITED.

Chacune des sociétés ci-dessus ayant son principal établissement à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

Et chacune étant représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 décembre 2005.

(14) BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l.,

une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

représentée par Me Toinon Hoss, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 décembre 2005. Les procurations resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre-elles:

- Art. 1er. Constitution, Dénomination sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de BONHOM LUXEMBOURG & CO S.C.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), telle que modifiée, et les présents Statuts.
- Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du (des) Gérant(s). Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont éminents, il(s) pourra(ont) transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le dévelop-



pement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme par placement privé ou public à l'émission d'obligations, certificats de créance et notes, ainsi que toute autre sorte de sécurité ou instrument.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendra toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au Grand-Duché de Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg en sa qualité d'associé commandité et de Gérant de la Société.

Ci-après, les termes «action» ou «actions» feront référence aux Actions Ordinaires et à l'Action de Commandité.

- **Art. 6. Augmentation, réduction de capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces Statuts.
 - Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société seront émises en tant qu'actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'actions détenues par lui.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établira le droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le(s) Gérant(s) est/sont autorisé(s) à accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert des actions nominatives entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonces pourra être envoyée. Cette adresse sera également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant ces actions doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

- Art. 8. Certificats. A la requête d'un actionnaire, le certificat confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires sera délivré sous la dénomination que le(s) Gérant(s) déterminera(ont). Ces certificats auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le(s) Gérant(s). Ces certificats seront signés manuellement ou par faximilé par un Gérant ou par son délégué. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.
- Art. 9. Gérant(s). La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui auront la qualité d'associé commandité (le «Gérant» et ensemble les «Gérants»). BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommée, est nommée en tant que Gérant de la Société.
- Le(s) Gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) uniquement pour des raisons légitimes, par une décision de l'assemblée des associés détenant les Actions Ordinaires adoptées aux conditions requises pour une modification des Statuts de la Société.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant tous les Gérants d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée pour autant que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas être un actionnaire, pour adopter les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer aux conditions de quorum et de majorité requis pour une modification des Statuts un successeur au gérant.

Toute nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du/des Gérant(s).

Le(s) Gérant(s) qui détiendra(ont) également l'(les) Action(s) de Commandité est/sont responsable(s) conjointement et solidairement pour toutes les dettes de la Société qui ne pourront pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant peut être transférée uniquement à un successeur ou gérant additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le(s) Gérant(s) a/ont le pouvoir les plus étendus pour faire tout acte d'administration de la Société et autoriser et/ou accomplir tout acte d'administration, disposition et gestion en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du/des Gérant(s).



Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité si ce n'est pour exercer leur droit d'actionnaire lors des assemblées générales. Leur responsabilité sera limitée au montant de leurs apports à la Société.

- Art. 11. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un Gérant, agissant par le biais d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisé(s), ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) par le(s) Gérant(s).
- Art. 12. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»), composé de trois membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le(s) Gérant(s) sur toutes les affaires que le(s) Gérant(s) décidera(ont) et pourra(ont) autoriser les actes du/des Gérant(s) qui pourraient, selon la loi, les règlement ou les Statuts, excéder les pouvoirs du/des Gérant(s).

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas trois ans mais peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par un des Gérants.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux temps et lieu déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs membre(s) absent(s).

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregitrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront la même force que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

- Art. 13. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le(s) Gérant(s) ou un ou plusieurs directeur(s) ou représentant(s) du/ des Gérant(s) aurai(en)t un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du/des Gérant(s), qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.
- Art. 14. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir d'adopter, mettre en place et ratifier toutes les mesures affectant les opérations de la Société, étant entendu que, sauf disposition contraire des Statuts, aucune décision ne sera adoptée valablement sans être approuvée par le(s) Gérant(s).

Un Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer les assemblées générales d'actionnaires. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées aux termes d'un avis émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours (8) avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire repris au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de mai à 11:30 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation

Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.



- Art. 15. Droits de vote des actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part aux délibérations. Il détiendra un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.
- Art. 16. Décisions des actionnaires majorités. Les décisions des assemblées générales des actionnaires convoquées valablement seront adoptées à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant, sauf disposition contraire des Statuts ou dans la Loi de 1915. En particulier, lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée afin de modifier les Statuts ou de prendre des décisions pour lesquelles ces Statuts ou la Loi de 1915 fait référence aux conditions requises pour une modification des Statuts, le quorum de présence sera d'au moins la moitié de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale pourra être convoquée conformément à la Loi de 1915. La seconde assemblée générale délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions présent ou représenté. A chaque réunion, les décisions devront être adoptées par au moins deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

De plus, toute assemblée générale des actionnaires ne sera valablement constituée que si l'Action de Commandité est représentée et nulle décision ne pourra être prise par une assemblée générale des actionnaires si elle n'est approuvée par le vote attaché à l'Action de Commandité, sauf disposition contraire dans les Statuts.

- Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- Art. 18. Distribution. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le(s) Gérant(s) sous réserves d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 19. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, quelles qu'en soient les raisons ou moments, il sera procédé à la liquidation par les soins des liquidateurs ou du/des Gérant(s) alors en fonction qui se verront reconnaître les pouvoirs prévus aux article 144 et suivants de la Loi de 1915.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé aux détenteurs des actions de la Société.

Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Suscription et paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur Ordinaire	Nombre	Paiement (EUR)
	d'Actions Ordinaires	
	souscrites	
THIRD CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	5.164	6.455,00
THIRD CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	5.465	6.831,25
THIRD CINVEN FUND (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	1.386	1.732,50
THIRD CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	6.242	7.802,50
THIRD CINVEN FUND (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP	4.639	5.798,75
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	231	288,75
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	813	1.016,25
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	573	716,25
THIRD CINVEN FUND US (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP	2.684	3.355,00
THIRD CINVEN FUND US (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP	4.411	5.513,75
THIRD CINVEN FUND US (NO. 3) LIMITED PARTNERSHIP	2.473	3.091,25
THIRD CINVEN FUND US (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP	2.944	3.680,00
THIRD CINVEN FUND US (NO. 5) LIMITED PARTNERSHIP	2.974	3.717,50
Total	39.999	49.998,75
Nom du Souscripteur de l'Action de Commandité	Nombre d'Action(s) de	Paiement (EUR)
	Commandité souscrite(s)	
BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l	1 (one)	1,25

Les 39.999 Actions Ordinaires et l'Action de Commandité ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce si bien que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est maintenant disponible pour la Société. Preuve du versement en espèce a été donnée au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la Société et se termina le 31 décembre 2006.



2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2007.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ deux mille quatre cents euros.

Assemblées générales des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires ont décidé que:

- I. Les actionnaires confirment que BONHOM LUXEMBOURG, S.à r.l. est commandité et Gérant de la Société.
- II. Les personnes suivantes sont nommées membre du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à la date d'approbation des comptes de la Société pour l'exercice fiscal 2006:
- a. M. Hugh Langmuir, directeur financier, né le 16 mai 1955 à Glasgow, Royaume-Uni et demeurant au 25, avenue de Lorraine, Le Vesinet, 78110, France;
- b. CINVEN CAPITAL MANAGENET (TF N° 1) LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement à Wrawick Court, Paternoster Square, Londres, EC4M 7AG, immatriculée auprès du Company House sous le numéro 213374;
- LUXINVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 105.176. III. Le siège social de la Société a été fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2005, vol. 434, fol. 37, case 6. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002329.3/242/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

REPCO 19 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 112.980.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The Company RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A., société anonyme, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464,

here represented by Me Samia Rabia, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on December 22, 2005; and

2. The Company MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg B 108.592, here represented by Me Samia Rabia, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on December 22, 2005.

These proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company, which they declare to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name

There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of REPCO 19 S.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).



2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects

- 4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.
- 4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.
- 4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.
- 4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.
- 4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.
 - 4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares» and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»).

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder», and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»).

- 5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euro (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
 - to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.
- 6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Share-holder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

- 6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledger and a pledgee.
- 6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same pro-



portion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

- 6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).
 - 6.6 Transfer of Shares
- 6.6.1 No Share shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with these Articles provided that the provisions of this Article 6.6 and Articles 6.7, 6.10, 6.11 and 6.12 shall not apply in relation to the transfer of any Share pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof which secure or otherwise relate to any borrowings or other indebtedness of the Company or any of its subsidiaries to such bank or other lender or any nominee thereof.
- 6.6.2 Subject to the provisions of Article 6.6.1, any Shareholder may transfer any or all of its Shares to any of its associates (an «Associate», the term Associate meaning, in relation to a corporate entity, a direct or indirect whollyowned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity or which is a direct or indirect wholly-owned subsidiary of the direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity), provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to the Shares shall be suspended until such time as those Shares are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof.
- 6.6.3 Subject only to the provision of Article 6.6.2, but without limitation to the provisions of Article 6.6.1, no Share shall be transferred by any Shareholder:
- (a) until the third anniversary of the date of incorporation of the Company, without the prior written consent of the holder or holders of a majority of the A Shares and the holder or holders of a majority of the B Shares; or
 - (b) without limitation to paragraph (a) above:
 - (i) unless and until the rights of pre-emption hereinafter conferred have been complied with; and
- (ii) unless the requirements of Article 6.10.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.10 applies) or the requirements of Article 6.11.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.11 applies).
- 6.6.4 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder transfers the B Shares to a transferee who is not a member of HBOS Group (the «B Transferee»), the B Shareholder shall procure that the B Transferee will grant upon transfer the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any transfer made in violation of this clause shall be void and shall not be registered in the Company's shares register.
- 6.6.5 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBOS Group, the B Shareholder shall grant the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any B Shareholder who fails to comply with this clause shall not be entitled to receive any dividends and any dividends declared and payable to such B Shareholder shall be blocked until the B Shareholder complies with this clause.
- 6.6.6 In Articles 6.6.4 and 6.6.5 above and in Article 19.5 below, HBOS Group means HBOS Plc and any of its subsidiaries from time to time.
 - 6.7 Permitted Transfers
- 6.7.1 Subject to Article 6.6.3(a) and Article 6.6.4 and save in the case of a transfer to which Article 6.6.2 applies (and to which the rights of pre-emption hereinafter conferred shall not apply), any person (a «Proposing Transferor») proposing to transfer any Shares («Sale Shares») shall give notice of such proposal in writing (a «Transfer Notice») to the Company stating the number of Sale Shares the Proposing Transferor wishes to transfer, the person to whom the Proposing Transferor proposes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Transferee») and the proposed price to be paid for the Sale Shares. The Transfer Notice shall be accompanied by the Proposing Transferor's share certificate(s) in respect of the Sale Shares which are the subject of the relevant Transfer Notice and duly executed blank transfers in respect thereof. The Company shall immediately notify the other Shareholders of the receipt and contents of the Transfer Notice and, forthwith after the Prescribed Price of the Sale Shares has been fixed in accordance with Article 6.7.9, shall by notice in writing (the «Offer Notice») offer the Sale Shares to the other Shareholders (other than any Shareholder who is an Associate of the Proposing Transferor) at the Prescribed Price in the manner provided in Articles 6.7.2 to 6.7.4. The Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Proposing Transferor for the sale of all (but not some of) the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to any such Shareholder or Shareholders willing and, pursuant to Article 6.7.2, entitled to purchase Sale Shares (each a «Purchasing Shareholder») at the Prescribed Price. A Transfer Notice shall not be revocable except with the approval of the Board of Directors.
- 6.7.2 The Sale Shares shall be offered to the Shareholders of the Company (other than the Proposing Transferor or any Associate thereof) pro rata to the holdings of each Shareholder in question in the manner described in Article 6.7.3 below. The Offer Notice shall invite each Shareholder entitled to purchase Sale Shares to state in its reply the number of additional Sale Shares (if any) in excess of its proportion which it wishes to apply to purchase. If any Shareholders entitled to purchase Sale Shares do not accept the offer in respect of their respective proportions in full the Company shall use the Sale Shares not so accepted to satisfy applications for additional Sale Shares by any Shareholders who have accepted the offer in respect of their respective proportion in full and who have indicated that they would be prepared to accept Sale Shares in excess of their pro rata entitlement, as nearly as this may be in proportion to the number of Shares already held by them respectively, provided that no Shareholder shall be obliged to purchase more Sale Shares than it shall have applied for. If any Sale Shares shall not be capable without fractions of being offered to the Shareholders in proportion to their existing holdings of Shares, the same shall be offered to the Shareholders, or some of them, in



such proportions or in such manner as may be determined by lots drawn in regard thereto, and the lots shall be drawn in such manner as the Board of Directors may think fit.

6.7.3 The Offer Notice shall be accompanied by a copy of any auditors' certificate required under Article 6.7.9 and shall state the names of the Proposing Transferor and the Proposed Transferee and the Prescribed Price per Sale Share and shall require that acceptances of the offer contained in the Offer Notice must be received by the Company in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, failing which any purported acceptance of such offer will be invalid. The Offer Notice shall further state that the offer of the Sale Shares contained therein is conditional upon acceptances being received from Purchasing Shareholders in accordance with this Article 6.7 in respect of all the Sale Shares.

6.7.4 If Article 6.10 (Tag Along - Specific) or Article 6.11 (Tag Along - General) also applies to any proposed transfer of Sale Shares to which this Article 6.7 applies, the Offer Notice shall in addition describe the terms of the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10 or, as the case may be, the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11 and shall require each B Shareholder (if a B Shareholder Offer) or each Shareholder (if a Mandatory Offer) to state in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, if such B Shareholder or such Shareholder does not wish to buy Sale Shares, whether such B Shareholder wishes to exercise its right to accept the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10, or, as the case may be, such Shareholder wishes to exercise its right to accept the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11. If no written notice is received from a B Shareholder (in the case of a B Shareholder Offer) or from a Shareholder (in the case of a Mandatory Offer) within such period of 21 business days such B Shareholder or such Shareholder shall be deemed not to have accepted the B Shareholder Offer or, as the case may be, such Mandatory Offer.

6.7.5 If Purchasing Shareholders shall be found for all (and not part only of) the Sale Shares within the appropriate period specified in Article 6.7.3 above, the Company shall not later than 7 business days after the expiry of such appropriate period give notice in writing (a «Sale Notice») to the Proposing Transferor specifying the Purchasing Shareholders and the Proposing Transferor shall be bound upon payment of the price due in respect of all the Sale Shares to transfer the Sale Shares to the Purchasing Shareholders. The Purchasing Shareholders shall within 14 business days of the issue of such Sale Notice complete the purchase from the Proposing Transferor of the Sale Shares at the Prescribed Price.

6.7.6 If in any case the Proposing Transferor after having become bound as aforesaid makes default in transferring any Sale Shares, the Company may receive the purchase money on its behalf, and the defaulting Proposed Transferor shall appoint the Company to transfer such Sale Shares in favour of the Purchasing Shareholders. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Purchasing Shareholders. The Company shall hold the purchase money on trust for the Proposing Transferor without any obligation to pay interest. If any transfer of Sale Shares required as aforesaid is not completed for any reason other than any failure by the Company to comply with the provisions of these Articles or the Proposing Transferor's default within 14 business days of the issue of a Sale Notice, then the certificates and duly completed transfer in respect of the Sale Shares shall be returned to the Proposing Transferor and the Proposing Transferor may sell such Sale Shares to the Proposed Transferee in accordance with Article 6.7.7 below.

6.7.7 Subject to the Proposed Transferee having complied with the provisions of Article 6.10 or, as the case may be, Article 6.11 in circumstances where Article 6.10 or Article 6.11 applies to the proposed transfer of Sale Shares, if the Company does not give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5 above (in circumstances where Purchasing Shareholders have not been found for all of the Sale Shares and therefore it is not required to give a Sale Notice under Article 6.7.5) the Proposing Transferor shall, during the period of 30 business days next following the expiry of the time so specified be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price and otherwise upon terms no more favourable to the Proposed Transferee than those stated in the Transfer Notice. If Purchasing Shareholders are found for all Sale Shares and therefore the Company is obliged to give a Sale Notice under Article 6.7.5 and fails to do so then (without limitation to any other right or remedy which may be available to any party) the Proposing Transferor shall not be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee.

6.7.8 All Shares transferred pursuant to this Article 6.7 shall be transferred with full title guarantee and free from all encumbrances together with all rights, benefits and advantages attached thereto as at the date of the Transfer Notice except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the relevant Transfer Notice in respect of the Shares.

- 6.7.9 The «Prescribed Price» of any Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) shall be made for the purposes of these Articles), shall be either:
- (a) the price per Sale Share stated in the relevant Transfer Notice in accordance with Article 6.7.1, provided this represents a bona fide offer from a party unconnected with the Proposing Transferor capable of completing the purchase (and in the case of any dispute or question concerning any such third party or its offer or its capacity to complete the same any Shareholder willing to purchase may require a certificate from the auditors as to any such matter); or
- (b) if there shall be no offer capable of certification as aforesaid, such price per Sale Share as may be agreed between the Proposing Transferor and at least one A Director and the B Director in default of such agreement within 14 business days of the date of the Transfer Notice, as the auditors shall certify in writing to be, in their opinion, having taken all relevant circumstances into account, the fair selling value thereof as between a willing vendor and a willing purchaser. In so certifying the said auditors shall be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall be final and binding on the relevant parties. For the purposes of any such certificate or valuation the Proposing Transferor and the Board of Directors shall permit the auditors to have access to such information as they may consider reasonably necessary in order to give their certificate. The fees and expenses of the auditors shall be borne as to one



half by the Proposing Transferor and as to the other half by the Purchasing Shareholders (pro-rata to the number of Sale Shares purchased).

- 6.8 The directors may, in their absolute discretion and without assigning any reason therefore, decline to register, or suspend registration in respect of, any transfer of any Share, whether or not it is a fully paid Share, other than any transfer made pursuant to and in accordance with Article 6.6 (including, without limitation, any transfer pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof referred to in the proviso to Article 6.6.1) or Articles 6.7, 6.10, 6.11 or 6.12 which transfer the directors shall register subject to payment of the appropriate stamp or other duties.
- 6.9 Save as provided in Article 6.7 above the instrument of transfer of a Share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the register of shareholders of the Company in respect thereof; provided that in the case of a partly paid Share the instrument of transfer must also be signed by the transferee.
 - 6.10 Tag Along Specific
- 6.10.1 This Article 6.10 applies in circumstances where any B Shareholder or any of its Associates holds any Shares and a transfer of Shares by an A Shareholder or any of its Associates (other than a transfer to an Associate made under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.11 (Tag Along General applies) would, if registered, result in the A Shareholders and its Associates together holding 50% or less of the Shares in issue.
- 6.10.2 No transfer of any Share to which this Article 6.10 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «B Shareholder Offer») to the B Shareholders to purchase all the Shares held by the relevant B Shareholder on the terms set out in Article 6.10.3.
- 6.10.3 The B Shareholder Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which the B Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The B Shareholder Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the A Shareholders or its relevant Associate (as the Proposing Transferor) within the time specified in Article 6.7.5. The B Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the B Shareholder Offer complete the sale of its Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the B Shareholder Offer in respect of the Shares of any B Shareholder.
- 6.10.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the B Shareholder Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the B Shareholder Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.
 - 6.11 Tag Along General
- 6.11.1 This Article 6.11 applies when a transfer of Shares (other than a transfer to an Associate made under Article 6.2) would, if registered, result in a person and any other person (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.
- 6.11.2 No transfer of any Share to which this Article 6.11 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «Mandatory Offer») to each holder of Shares (which may or may not include the Proposing Transferor) (the «Mandatory Offer Shareholders») to purchase all the Shares held by them on the terms set out in Article 6.11.3.
- 6.11.3 The Mandatory Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The Mandatory Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5. The Mandatory Offer Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the Mandatory Offer complete the sale of their Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the Mandatory Offer in respect of the Shares of any Mandatory Offer Shareholder who has not completed such sale.
- 6.11.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the Mandatory Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the Mandatory Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.
 - 6.12 Drag Along
- 6.12.1 This Article 6.12 applies when a transfer of Shares to which Article 6.11 (Tag Along General) applies and has been applied (which excludes, for the avoidance of doubt, a transfer to an Associate under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.10 (Tag Along Specific) applies) results in a person and any other person or persons (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.
- 6.12.2 If a transfer to which this Article applies results in a Shareholder of the Purchasing Group holding more than 50% of the Shares in issue, the Shareholder of the Purchasing Group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each Mandatory Offer Shareholder who has not accepted and completed the Mandatory Offer (a «Remaining Shareholder») within 14 business days of the transfer, require all the Remaining Shareholders to sell all their Shares (the «Remaining Shares») at the Prescribed Price to one or more persons identified by the Shareholder of the Purchasing Group («Transferees»).
- 6.12.3 Remaining Shares subject to a Compulsory Purchase Notice shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Articles 6.12.4 to 6.12.6.
- 6.12.4 No later than 14 business days after the service of a Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date»), the Remaining Shareholders shall deliver stock transfer forms for the Remaining Shares, together with the relevant share certificates, to the Company. On the Completion Date the Company shall pay the Remaining Shareholders, on behalf



of each of the Transferees, the Prescribed Price for the Remaining Shares to the extent the Transferees have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Transferees. The Company shall hold the price in trust for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest.

6.12.5 If the Transferees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for all the Remaining Shares, the Remaining Shareholders shall be entitled to the return of the stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares and the Remaining Shareholders shall have no further rights or obligations under Article 6.11 in respect of those Remaining Shares.

6.12.6 If a Remaining Shareholder fails to deliver stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares of such Remaining Shareholder to the Company by the Completion Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Remaining Shares on the Remaining Shareholder's behalf to each Transferee to the extent that the Transferee has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The defaulting Remaining Shareholder shall surrender its share certificates for the Remaining Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares.

6.12.7 While this Article 6.12 applies to a Remaining Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.12.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose a list of six candidates out of which the General Meeting shall appoint three directors who shall be known as the «A Directors» (the «A Directors»). The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of two candidates out of which the General Meeting shall appoint one director who shall be known as the «B Director» (the «B Director»).

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.4 In the event of a vacancy of an A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new A Director out of a list of two candidates proposed by the holders of A Shares. In the event of a vacancy of a B Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by a majority vote a new B Director out of a list of two candidates proposed by the holders of B Shares.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors

- 8.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.
- 8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.
- 8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.
- 8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

- 8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.
- 8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.
- 8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.
- 8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.
- 8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK or Germany, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK or Germany shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A conference call where the majority of the participants are physically present in Luxembourg shall be deemed to be held in Luxembourg.



- 8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.
- 8.11 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.
- 8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.
- 8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.
- 8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors

The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Directors

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers

The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the shareholders given in General Meeting.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit

The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or Directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present and entitled to vote, vote in favour of the resolution.



- 14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:
- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors («Business Plan»), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration:
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above);
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings

- 15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Tuesday in May of each year at 10.30 a.m.
 - 15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.
- 15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.
- 15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote

- 16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.
- 16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.
- 16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.
- 16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- 16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.
- 16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.
 - 16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.
- 16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.
- 16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.
- 16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.
- 16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year

The Company's financial year shall begin on 1st lanuary and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts

- 18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.
- 18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.
- 18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.



Art. 19. Distribution of Profits

- 19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.
- 19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.
 - 19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.
- 19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.
- 19.5 Subject to any other agreement with the A Shareholder providing otherwise, in the event that (i) the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBOS Group or (ii) transfers the B Shares to a B Transferee, any dividend declared but unpaid or any other distribution (including, without limitation, any repayment, or payment of interest of a shareholder loan) shall not be paid to the B Shareholder until the shareholder of the A Shareholder receives the proceeds relating to such declared dividend or other distribution.
- 19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation

In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
	(in EUR)	(in EUR)	
RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A.,	, ,	, ,	
prenamed	24,780	24,780	2,478 A
MARCOL EUROPE S.A., prenamed	8,220	8,220	822 B
Total	33.000	33.000	3.300

The three thousand three hundred (3,300) shares of the Corporation have been entirely subscribed by the subscribers and entirely paid in cash, so that the amount of thirty-three thousand Euro (EUR 33,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2006.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2007.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,700.- (two thousand seven hundred Euro).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons, duly represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The registered office of the Corporation is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2. The number of directors is fixed at 4 (four) and the number of auditors at 1 (one).
- 3. The following persons are appointed as directors A:
- Mr Pierre Metzler, Lawyer, born in Luxembourg on December 28, 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
 - 4. Has been appointed as ordinary director:



- Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
 - 5. Has been appointed as auditor:
- The company KPMG AUDIT, S.à r.l., with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.
 - 6. The term of office of the directors A and of the ordinary Director shall end on June 30, 2006.
- 7. The term office of the auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and seven (2007).
- 8. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation in connection therewith to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known by the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464, dûment représentée par Maître Samia Rabia, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 décembre 2005; et
- 2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg B 108.592,

dûment représentée par Maître Samia Rabia, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 décembre 2005.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1er. Nom

Il est créé, par les souscripteurs et toute personnes qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de REPCO 19 S.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social

- 2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).
- 2.2 Dans l'hypothèse où des évènements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social

- 4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.
- 4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.
- 4.3 De plus, la Société peut établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.



- 4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.
- 4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.
- 4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit de la Société s'élève à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A», et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B», et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)»).

- 5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.
- 5.3 Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;
- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;
- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.

Art. 6. Actions

- 6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.
- 6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

- 6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
- 6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.
- 6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).
 - 6.6 Transfert des Actions
- 6.6.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts à condition que les dispositions de cet Article 6.6 et des Articles 6.7, 6.10, 6.11 et 6.12 ne soient pas appliqués en relation avec le transfert d'une Action suite à l'exécution d'une quelconque garantie en faveur de toute banque, prêteur ou nominee de ceux-ci qui garantit ou a trait à des prêts ou autres dettes de la Société ou d'une de ses filiales envers une telle banque, ou prêteur ou nominee de ceux-ci.
- 6.6.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.6.1, chaque Actionnaire peut transférer une ou toutes ses Actions à l'un des ses associés (un «Associé», le terme Associé signifiant, en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes



les actions de la société) à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Associé du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Associé du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant originel ou à un Associé de celui-ci.

- 6.6.3 Sous réserve de l'Article 6.2.2, mais sans limitation aux dispositions de l'Article 6.1.1, aucune Action ne peut être transférée par un Actionnaire:
- (a) jusqu'au troisième anniversaire de la date de la constitution de la Société, sans le consentement écrit préalable de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires A et de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires B, ou
 - (b) sans apporter de limitation au paragraphe (a) ci-dessus:
 - (i) à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés ci-après soient respectés, et
- (ii) à moins que les exigences de l'Article 6.10.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.10 s'applique) ou que les exigences de l'Article 6.11.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.11 s'applique).
- 6.6.4 A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B transfère les Actions B à un cessionnaire qui n'est pas membre du Groupe HBOS (le «Cessionnaire B»), l'Actionnaire B s'engagera à ce que le Cessionnaire B accord, à la date du transfert, les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie), que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout transfert fait en violation de cette clause sera nul et ne pourra être enregistré dans le registre d'actionnaires de la Société.
- 6.6.5 A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBOS, l'Actionnaire B accordera les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie) que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout Actionnaire B qui agit en violation de cette clause, ne sera pas autorisé à recevoir de dividendes et tout dividende déclaré et payable à cet Actionnaire B sera bloqué jusqu'à ce que l'Actionnaire B respecte cette clause.
- 6.6.6 Dans les articles 6.6.4 et 6.6.5 ci-dessus et dans l'article 19.5 ci-dessous, le Groupe HBOS, signifies HBOS Plc et chacune des ses succursales constituées au fil du temps.
 - 6.7 Transferts autorisés
- 6.7.1 Sous réserve de l'Article 6.6.3(a) et de l'Article 6.6.4, et hormis l'hypothèse d'un transfert auquel l'Article 6.6.2 s'applique (et auquel les droits de préemption désignés ci-après ne trouvent pas application), toute personne (un «Candidat Cédant») proposant de transférer des Actions (les «Actions à Céder») devra donner notification d'une telle proposition par écrit (une «Notification de Transfert») à la Société, indiquant le nombre d'Actions à Céder que le Candidat Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Candidat Cédant propose de transférer les Actions à Céder (un «Candidat Cessionnaire») ainsi que le prix proposé pour les Actions à Céder. La Notification de Transfert devra être accompagnée par le (les) certificat(s) d'actions des Actions à Céder du Candidat Cédant visées à la Notice de Transfert et des transferts en blanc dûment exécutés en relation avec ceux-ci. La Société devra immédiatement notifier la réception et le contenu de la Notification de Transfert aux autres Actionnaires et, immédiatement après que le Prix Prescrit pour les Actions à Céder ait été fixé conformément à l'Article 6.7.9, offrir par notification écrite (la «Notification de l'Offre») les Actions à Céder aux autres Actionnaires (autres que les Actionnaires qui sont associés du Candidat Cédant) au Prix Prescrit conformément aux Articles 6.7.2 à 6.7.4. La Notification de Transfert devra faire de la Société le mandataire du Candidat Cédant pour la vente de toutes (et non seulement de certaines) les Actions à Céder indiquées dans la Notification de Transfert à tout Actionnaire ou tous Actionnaires qui sont prêts à acquérir et qui, selon l'Article 6.7.2, ont la faculté d'acquérir les Actions à Céder (chacun un «Actionnaire Acquéreur») au Prix Prescrit. Une Notification de Transfert ne pourra être révocable qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.
- 6.7.2 Les Actions à Céder sont offertes aux Actionnaires de la Société (autre que le Candidat Cédant ou tout Associé de celui-ci) proportionnellement à la détention de chaque Actionnaire de la manière décrite à l'article 6.7.3 ci-dessous. La Notification de l'Offre invite chaque Actionnaire autorisé à acheter les Actions à Céder à déclarer dans sa réponse le nombre d'Actions supplémentaires (le cas échéant) qu'il souhaite acquérir en plus de sa quote-part. Si des Actionnaires en droit d'acheter les Actions à Céder n'acceptent pas l'offre intégralement dans le respect de leurs quotes-parts respectives, la Société devra utiliser les Actions à Céder non acceptées pour satisfaire aux demandes supplémentaires d'Actions à Céder par tous les Actionnaires qui ont accepté l'offre intégralement en respectant leur quote-part respective et qui ont indiqué qu'ils seraient prêts à accepter des Actions à Céder dépassant leur quote-part, pour autant que possible en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent déjà, pour autant qu'aucun Actionnaire ne soit obligé d'acheter plus d'Actions à Céder qu'il n'avait demandé. Si aucune Action à Céder ne peut être offerte sans être fractionnée aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent déjà, les mêmes Actions devront être offertes aux Actionnaires, ou à une partie d'entre eux, dans des proportions ou de manière déterminées par les lots tirés pour celles-ci, et de tels lots devront être tirés de la manière jugée la plus appropriée par le Conseil d'Administration.
- 6.7.3 La Notification de l'Offre devra être accompagnée d'une copie de tous les certificats des réviseurs d'entreprises requis par l'Article 6.7.9 et mentionner les noms du Candidat Cédant et du Candidat Cessionnaire, le Prix Prescrit par Action à Céder et devra spécifier que les acceptations de l'offre contenue dans la Notification de l'Offre doivent être reçues par écrit par la Société dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, à défaut de quoi les prétendues acceptations d'une telle offre ne seront pas valides. La Notification de l'Offre devra également mentionner que l'offre des Actions à Céder est conditionnelle aux acceptations reçues des Actionnaires Acquéreurs conformément à cet Article 6.7 pour toutes les Actions à Céder.
- 6.7.4 Si l'Article 6.10 (Offre d'Achat Spécifique) ou l'Article 6.11 (Offre d'Achat Général) s'appliquent également au transfert d'Actions à Céder projeté auquel cet Article 6.7 s'applique, la Notification de l'Offre devra, en plus, décrire les termes de l'offre faite à un Actionnaires B conformément à l'article 6.10 ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire faite conformément à l'article 6.11, et devra requérir que chaque Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou chaque Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) déclare par écrit, dans les 21 jours ouvrables de la date de la



Notification de l'Offre, si cet Actionnaire B ou cet Actionnaire ne souhaite pas acheter des Actions à Céder, si cet Actionnaire B souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B faite conformément à l'Article 6.10 ou, comme cela peut être le cas, cet Actionnaire souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre Obligatoire faite conformément à l'Article 6.11. Si aucune notification écrite n'est reçue d'un Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou d'un Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) endéans cette période de 21 jours ouvrables, cet Actionnaire B ou cet Actionnaire est réputé ne pas avoir accepté l'Offre aux Actionnaires B, ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire.

- 6.7.5 Si des Actionnaires Acquéreurs ont été trouvés pour toutes (et non pour une partie seulement) les Actions à Céder endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.3 ci-dessus, la Société donne notification écrite au plus tard que 7 jours ouvrables après l'expiration d'une telle période (une «Notification de Vente») au Candidat Cédant spécifiant les Actionnaires Acquéreurs, et le Candidat Cédant est lié dès le paiement du prix dû pour toutes les Actions à Céder de transférer les Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. Les Actionnaires Acquéreurs devront, endéans 14 jours ouvrables à compter de l'émission de la Notice de Vente, exécuter l'acquisition du Candidat Cédant des Actions à Céder au Prix Prescrit.
- 6.7.6 Dans le cas où le Candidat Cédant, après avoir été lié conformément à ce qui a été mentionné plus haut fait défaut dans le transfert de certaines Actions à Céder, la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et le Candidat Cédant en défaut doit donner mandat à la Société de transférer de telles Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. La réception par la Société du prix d'achat est libératoire pour les Actionnaires Acquéreurs. La Société détient en dépôt le prix d'achat sans aucune obligation de payer des intérêts. Si le transfert des Actions à Céder requis tel que spécifié précédemment n'a pas été pas exécuté pour une raison autre que le manquement de la Société de se conformer aux présents Statuts ou un défaut du Candidat Cédant endéans des 14 jours ouvrables de l'émission de la Notification de Vente, les certificats et le transfert dûment complétés des Actions à Céder devront être retournés au Candidat Cédant et le Candidat Cédant pourra vendre de telles Actions à Céder au Candidat Cessionnaire conformément à l'article 6.7.7 ci-dessus.
- 6.7.7 Sous réserve du respect par le Candidat Cessionnaire des dispositions de l'Article 6.10 des Statuts ou, le cas échéant, de l'article 6.11 lorsque l'Article 6.10 ou l'Article 6.11 s'applique au transfert proposé des Actions à Céder, si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue à l'article 6.7.5 cidessus (dans l'hypothèse où des Actionnaires Acquéreurs n'ont pas été trouvés pour toutes les Actions à céder et où, par conséquent, il n'est pas requis de donner une Notification de Vente prévue à l'article 6.7.5), le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.7.5 et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.
- 6.7.8 Toutes les Actions transférées conformément à cet Article 6.7 sont transférées avec une garantie de pleine propriété et libres de toute charge avec tous les droits, bénéfices et avantages y afférents à la date de la Notification de Transfert à l'exception du droit aux dividendes déclarés mais non payés avant la date de la Notification de Transfert pour les Actions.
- 6.7.9 Le «Prix Prescrit» des Actions à Céder (et le prix auquel une Offre Obligatoire, l'Offre à un Actionnaire B (telle que définie ci-dessous) ou l'acquisition obligatoire des Actions Minoritaires (telle que définie ci-dessous) est faite dans le cas des ces Statuts), est soit:
- (a) le prix par Action à Céder énoncé dans la Notification de Vente en question conformément à l'Article 6.7.1, pour autant que celui-ci représente une offre de bonne foi d'un tiers indépendant du Candidat Cédant capable de réaliser l'acquisition (et en cas de litige ou question concernant un tel tiers, son offre ou sa capacité d'y procéder tout Actionnaire voulant acquérir peut exiger un certificat des réviseurs d'entreprises sur une telle question); ou
- (b) s'il n'y a pas d'offre susceptible d'être certifiée comme il a été mentionné plus haut, le prix par Action à Céder peut résulter d'un accord entre le Candidat Cédant et au moins un Administrateur A et l'Administrateur B, à défaut d'un tel accord dans les 14 jours ouvrables de la date de la Notification de Transfert, celui que les réviseurs d'entreprises certifient par écrit être, selon leur avis et ayant tenu compte de l'ensemble des circonstances pertinentes, la valeur équitable de la vente entre un vendeur consentant et un acquéreur consentant. En certifiant ceci, lesdits réviseurs d'entreprises doivent être considérés comme agissant en tant qu'experts et non comme arbitres et leur décision est finale et obligatoire pour les parties en question. Pour réaliser une telle certification et évaluation, le Candidat Cédant et le Conseil d'Administration doivent autoriser les réviseurs d'entreprises à accéder à de telles informations qu'ils considèrent raisonnablement nécessaires pour donner leur certificat. Les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises sont supportés pour une moitié par le Candidat Cédant et pour l'autre moitié par les Actionnaires Acquéreurs (proportionnellement nombre d'Actions à Céder).
- 6.8 A l'exception des transferts faits en vertu de l'Article 6.6 (en ce compris, sans limitation aucune, tout transfert pour exécuter toute sûreté de toute banque, prêteur ou autre nominee de ceux-ci tel qu'énoncé à l'Article 6.6.1) ou des Articles 6.7, 6.10, 6.11 ou 6.12 qui doivent être inscrits par les Administrateurs en payant les droits d'enregistrement appropriés ou autres impôts, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion absolue et sans en donner la raison, refuser d'inscrire, ou suspendre l'inscription pour tout transfert de toute Action, qu'elle soit ou non payée entièrement.
- 6.9 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.7 ci-dessus, l'instrument de transfert d'une Action est signé par ou au nom du cédant et le cédant est réputé rester le détenteur de l'Action jusqu'au moment où le nom du cessionnaire est



inscrit dans le registre des actionnaires de la Société; à condition que dans le cas où une Action est payée partiellement, l'instrument de transfert soit aussi signé par le cessionnaire.

6.10 Offre d'Achat - Spécifique

6.10.1 Cet Article 6.10 s'applique lorsqu'un Actionnaire B ou un de ses Associés détiennent des Actions et qu'un transfert d'Actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.6.2 ou qu'un transfert auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique) aurait pour résultat, s'il est inscrit, que les Actionnaires A et ses Associés détiennent ensemble 50% ou moins des Actions émises.

6.10.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.10 s'applique ne peut être fait ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre aux Actionnaires B») aux Actionnaires B pour acquérir toutes les Actions détenues par l'Actionnaire B en question selon les termes de l'Article 6.10.3.

6.10.3 L'Offre aux Actionnaires B est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue par l'Article 6.7.4 cidessus endéans laquelle les Actionnaires B doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre aux Actionnaires B sera seulement conditionnée au fait que la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente aux Actionnaires A ou ses Associés concernés (comme Candidat Cédant) endéans la période prévue à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires B devront, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B, compléter la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé d'exécuter l'Offre aux Actionnaires B pour les Actions d'un Actionnaire B.

6.10.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre aux Actionnaires B, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre aux Actionnaires B dans la Notification de l'Offre conformément aux dispositions de l'Article 6.7.4.

6.11 Offre d'Achat - Général

6.11.1 Cet Article 6.11 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que le transfert à un Associé fait en vertu de l'Article 6.2) aurait pour résultat, s'il est inscrit, qu'une personne ou toute autre personne (chacun étant un «Actionnaire du Groupe Acquéreur») détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises.

6.11.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.11 s'applique ne peut être réalisé ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre Obligatoire») à chaque détenteur d'Actions (qui peut ou pas inclure le Candidat Cédant) (les «Actionnaires de l'Offre Obligatoire») d'acquérir toutes les Actions qu'ils détiennent selon les termes de l'Article 6.11.3.

6.11.3 L'Offre Obligatoire est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue à l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre Obligatoire sera conditionnelle seulement si la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires de l'Offre Obligatoire doivent, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre Obligatoire, réaliser la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé de réaliser l'Offre Obligatoire pour les Actions d'un Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas complété une telle

6.11.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre Obligatoire, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre Obligatoire pour la Notice de l'Offre conformément à l'Article 6.7.4.

6.12 Droit de vente forcée («Drag Along»)

6.12.1 Cet Article 6.12 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique ou s'est appliqué (ce qui exclut, afin d'éviter tout doute, un transfert à un Associé en vertu de l'Article 6.6.2 ou un transfert auquel l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) s'applique) a pour résultat qu'une personne détient avec une ou plusieurs autres personnes (chacune étant un «Actionnaire du Groupe d'Acquisition») plus de 50% des Actions émises.

6.12.2 Si un transfert auquel cet Article s'applique a pour résultat qu'un Actionnaire du Groupe d'Acquisition détient plus de 50% des Actions émises, l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition, en envoyant une notification (une «Notification d'Acquisition Forcée») à chaque Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas accepté ou exécuté l'Offre Obligatoire (un «Actionnaire Minoritaire»), peut dans les 14 jours ouvrables du transfert, forcer tous les Actionnaires Minoritaires à vendre toutes leurs Actions (les «Actions Minoritaires») au Prix Prescrit à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition («Cessionnaires»).

6.12.3 Les Actions Minoritaires faisant l'objet de la Notification d'Acquisition Forcée sont vendues et cédées conformément aux dispositions des Articles 6.12.4 à 6.12.6.

6.12.4 Pas plus tard que 14 jours ouvrables après l'utilisation de la Notification d'Acquisition Forcée (la «Date de Réalisation»), les Actionnaires Minoritaires délivrent à la Société les documents de cession d'actions pour les Actions Minoritaires avec les certificats d'actions correspondants. A la Date de Réalisation, la Société paie le Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires aux Actionnaires Minoritaires, au nom de chaque Cessionnaire, dans la mesure où les Cessionnaires ont remis les fonds requis à la Société. La réception de la Société du prix décharge les Cessionnaires. La Société garde le prix en dépôt pour les Actionnaires Minoritaires sans aucune obligation de payer des intérêts.

6.12.5 Si les Cessionnaires n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer toutes les Actions Minoritaires, les Actionnaires Minoritaires ont droit à la restitution des documents de cession d'actions et des certificats d'action pour les Actions Minoritaires et les Actionnaires Minoritaires n'ont plus aucun droit ou obligation en vertu de l'Article 6.11 en ce qui concerne les Actions Minoritaires.



- 6.12.6 Si un Actionnaire Minoritaire ne délivre pas, à la Date de Réalisation, les documents de cession d'actions ou les certificats d'action pour les Actions Minoritaires des Actionnaires Minoritaires à la Société, la Société peut autoriser certaines personnes à réaliser un ou plusieurs transfert(s) de ces Actions Minoritaires, au nom de l'Actionnaire Minoritaire, à chaque Cessionnaire, dans la mesure où le Cessionnaire a, à la Date de Réalisation, donné à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires offertes. L'Actionnaire Minoritaire défaillant rend ses certificats d'actions pour les Actions Minoritaires à la Société. A la restitution, l'Actionnaire Minoritaire a droit au Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires.
- 6.12.7 Tant que cet Article 6.12 s'applique aux Actions d'un Actionnaire Minoritaire, ces Actions ne peuvent être transférées autrement qu'en vertu de cet Article 6.12.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs

- 7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs et qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions A (et en cas d'égalité de détention, le détenteur dont le nom est inscrit en premier dans le registre des Actionnaires de la Société) est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de six candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera trois administrateurs qui seront connus comme «Administrateurs A» (les «Administrateurs A»). Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions B est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de deux candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera un administrateur qui sera connu comme «Administrateur B» (l'«Administrateur B»).
- 7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.
 - 7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.
- 7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur A sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions A. En cas de vacance d'un poste d'administrateur B pour cause de décès, retraite ou autre, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur B sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions B.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration

- 8.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. Ensuite, il peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les minutes des réunions du Conseil d'Administration.
- 8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.
- 8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.
- 8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance
- La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.
- 8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.
- 8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.
- 8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.
- 8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire d'un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.
- 8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni ou en Allemagne, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/ ont physiquement au Royaume-Uni ou en Allemagne est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une conférence téléphonique où la majorité des participants sont physiquement présents à Luxembourg est réputée avoir été tenue à Luxembourg.
- 8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.



- 8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.
- 8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.
- 8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.
- 8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration

Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social. La délégation en faveur d'un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable des actionnaires donnée en Assemblée Générale.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir voir

Art. 12. Indemnisation

La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13. Audit

Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires

- 14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.
- 14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.



- 14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:
- (a) la modification des Statuts;
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le «Business Plan»), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure:
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales

- 15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siége social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1er mardi du mois de mai de chaque année à 10h30.
 - 15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.
- 15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
 - 15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieu et date spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16. Délibérations - Vote

- 16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.
- 16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.
- 16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.
- 16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.
- 16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.
- 16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.
 - 16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.
- 16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.
- 16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.
- 16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.
- 16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels

- 18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.
- 18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan de la Société et le compte des pertes et profits avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.
- 18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, le bilan, le compte des pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport des commissaires aux comptes ou au réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres



documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits

- 19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les évènements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.
- 19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.
 - 19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.
- 19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.
- 19.5 Sous réserve de tout accord avec au Actionnaire A disposant autrement, dans les cas où (i) l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBOS ou (ii) transfère les Actions B à un Cessionnaire B, tout dividende déclaré mais non payé ou toute distribution (incluant, sans limitation, tout remboursement, ou paiement d'intérêts d'un prêt actionnaire) ne peut être payé à l'Actionnaire B aussi longtemps que l'actionnaire de l'Actionnaire A perçoit les produits relatifs à ces dividendes déclarés ou à une autre distribution.
- 19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution

La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation

Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A.,	,	,	
pré-qualifiée	24.780,-	24.780,-	2.478 A
MARCOL EUROPE S.A., pré-qualifiée	8.220,-	8.220,-	822 B
 Total	33.000,-	33.000,-	3.300

Les trois mille trois cents (3.300) actions de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.700,- (deux mille sept cents euros).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les personnes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre des auditeurs à 1 (un).
- 3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A:
- Monsieur Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;



- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France), le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
 - 4. Est nommé en qualité d'administrateur ordinaire:
- Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyvor, né à Beyrouth (Liban), le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
 - 5. Est nommée réviseur d'entreprises:
- La société KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103.590.
 - 6. Les administrateurs A et l'administrateur ordinaire sont nommés jusqu'au 30 juin 2006.
- 7. Le réviseur d'entreprises est nommé jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille sept (2007).
- 8. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, dûment représentées comme énoncé ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Rabia, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 59, case 3. – Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 janvier 2006.

T. Metzler.

(001755.3/222/1150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

BREGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 91.754.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenu en date du 26 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- Le siège social de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé):D. Hartmann.

(111951.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PROLOGIS UK VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 70.810.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL04983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(112138.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.



ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 89.724.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2005 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

Conseil d'administration:

Administrateurs de catégorie A:

- Madame Li Wing, Directrice de Sociétés, née le 3 mars 1950 à Beijing, République Populaire de Chine, et demeurant au Park Place, 7, Tai Tarn Reservoir Road, Hong-Kong, République Populaire de Chine;
- Madame Elena Zambon, Présidente de Sociétés, née le 15 octobre 1964 à Vicenza, Italie, demeurant au Via Carlo Maria Maggi 2, 20154 Milan, Italie;
- Madame Chiara Zambon, Directrice de Sociétés, née le 8 août 1963 à Vicenza, Italie, demeurant au Via Carlo Maria Maggi 2, 20154 Milan, Italie;
- Monsieur Massimo Mauri, Directeur de Sociétés, né le 6 décembre 1960 à Milan, Italie, et demeurant au Via Lillo del Luca. 10. 20091 Bresso, Italie.

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, et demeurant au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange;
- M. Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né le 7 juillet 1951 à Luxembourg, demeurant au 4, rue JB Schartz, L-7342 Heisdorf.

Commissaire aux comptes:

- H.R.T. REVISION, S.à r.I., R.C.S. Luxembourg B n° 51.238, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111952.3/556/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 89.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(111947.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

SULFURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 104.352.

L'an deux mille cing, le trente septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SULFURE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 104.352, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 11 février 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée



peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Changement de nationalité et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Tortola (Iles Vierges Britanniques), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la société de la nationalité des Iles Vierges Britanniques, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Tortola.
- 2. Décision de conférer à Mme Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg tous les pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Tortola.
 - 3. Approbation du bilan et du compte des pertes et profits.
- 4. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
 - 6. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 30 juin 2005 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de l'inscription de la société au Registre des sociétés de Tortola du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, aux lles Vierges Britanniques, à Tortola, 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, et de faire adopter par la société la nationalité des lles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Road Town, Tortola afin d'enregistrer la Société aux lles Vierges Britanniques, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des lles Vierges Britanniques compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella Moreschi, prénommée, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2005, vol. 433, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002448.2/242/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.



COFRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 63.864.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société COFRA INVESTMENTS S.A. qui s'est tenu en date du 26 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- Le siège social de la société COFRA INVESTMENTS S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05909. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111954.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

FINTEXINT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 50.100.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour FINTEXINT S.A.H.

I. Reuter

(111955.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

QUATRIEME PLACE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 20.787.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour QUATRIEME PLACE S.A.H.

J. Reuter

(111957.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

TERNIUM S.A., Société Anonyme Holding, (anc. TERNIUM).

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.668.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TERNIUM (the «Company»), a société anonyme holding incorporated (under the name ZOOMPART HOLDING S.A.) pursuant to a deed of the notary Maître Emile Schlesser, residing in Luxembourg, on 22 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial») number 259, on 4 March 2004, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 98.668, was held. The articles of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on the 27th day of October 2005 not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg, was appointed as secretary to the meeting and Maître Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The president of the meeting declared and requested the notary to state:



- 1) That all the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the secretary, by the chairman and the scrutineer, which list is attached to this deed and shall be filed with the registration authorities.
- 2) That out of one billion three hundred and ninety-six million five hundred and fifty-one thousand eight hundred and eighty-six (1,396,551,886) shares in issue in the Company all such shares are duly represented at the present meeting and that all present or represented shareholders unanimously declared that they had full knowledge of the agenda and irrevocably waive all rights to any convening notices and periods;
- 3) That the present meeting was therefore validly constituted and had the legal power to act and resolve on the following items of the agenda:

Agenda:

- (I) Clarification of the denomination of the Company by replacing the reference to TERNIUM with TERNIUM S.A. on article 1 of the Articles of Association of the Company and amending article 1 of the Articles of Association of the Company accordingly.
- (II) Amendment and restatement of article 11 of the Articles of Association of the Company by replacing it with the following:
- «Art. 11. Audit Committee. In case the shares of the Company are listed on one or more regulated markets, the Board of Directors shall constitute and determine the responsibilities, powers and authority of an Audit Committee composed of at least three members selected from among the Directors, of which at least two shall qualify as Independent Directors. The members of the Audit Committee will not be eligible to participate in any incentive compensation plan for employees of the Company or any of its subsidiaries. The Board of Directors shall appoint one of the members of the Audit Committee as the chairperson of the Audit Committee.

The Audit Committee shall (a) assist the Board of Directors in fulfilling its oversight responsibilities relating to the integrity of the Company's financial statements, including periodically reporting to the Board of Directors on its activity and the adequacy of the Company's systems of internal controls over financial reporting; (b) make recommendations for the appointment, compensation, retention and oversight of, and consider the independence of, the Company's external auditors; (c) review Material Transactions between the Company or its subsidiaries with Related Parties (other than transactions that were reviewed and approved by the independent members of the board of directors or other governing body of any subsidiary of the Company or through any other procedures as the Board of Directors may deem substantially equivalent to the foregoing) to determine whether their terms are consistent with market conditions or are otherwise fair to the Company and its subsidiaries; and (d) perform such other duties imposed to it by the applicable laws and regulations of the regulated market or markets on which the shares of the Company are listed, as well as any other duties entrusted to it by the Board of Directors.

The Board of Directors shall allocate to the Audit Committee the necessary resources and authority to fulfil its functions »

- (III) Amendment and restatement of articles 25A), 25D) and 25E) of the Articles of Association of the Company by replacing them with the following:
 - «A) the term «Independent Director» shall mean a director who:
- (i) is not employed, and has not been employed within the five years immediately prior to the ordinary General Share-holders Meeting at which the candidates to the Board of Directors will be voted upon, by the Company or any of its subsidiaries in an executive capacity;
- (ii) does not receive consulting, advisory or other compensatory fees from the Company or any of its subsidiaries (other than fees received as member of the Board of Directors or any committee thereof and fees received as member of the board of directors or other governing body, or any committee thereof, of any of the Company's subsidiaries);
 - (iii) does not Control the Company;
- (iv) has not (and does not Control a business entity that has) a material business relationship with the Company, any of its subsidiaries, or the person that directly or indirectly Controls the Company, if such material business relationship would be reasonably expected to adversely affect the director's ability to properly discharge its duties;
- (v) does not Control, and is not, and has not been within the five-year period immediately prior to the ordinary share-holders' meeting at which the candidates to the Board of Directors will be voted upon, employed by, a (present or former) internal or external auditor of the Company, any of its subsidiaries or the person that directly or indirectly Controls the Company; and
- (vi) is not a spouse, parent, sibling or relative up to the third degree of, and does not share a home with, any person above described from (i) to (iv).»
- «D) the term «Material Transaction» shall mean (i) any transaction (x) with an individual value equal to or greater than ten million United States Dollars (USD 10,000,000); (y) with an individual value lower than ten million United States Dollars (USD 10,000,000), when the aggregate sum of any series of transactions of such lower value reflected in the financial statements of the four fiscal quarters of the Company preceding the date of determination (excluding any transactions that were reviewed and approved by any of the Audit Committee, the Board of Directors or the independent members of the board of directors or other governing body of any subsidiary of the Company, or through any other procedures as the Board of Directors may deem substantially equivalent to the foregoing), exceeds 1.5% of the Company's consolidated net sales made in the fiscal year preceding the year on which the determination is made; or (ii) any corporate reorganization transaction (including a merger, a spin-off or a bulk transfer of a business) involving the Company or any of its subsidiaries for the benefit of, or involving, a Related Party.»
- «E) the term «Related Party» shall mean, in relation to the Company or its direct or indirect subsidiaries, any of the following persons: (i) a member of the Board of Directors or of the board of directors or other governing body of any



of the Company's subsidiaries; (ii) any Affiliate of the Company (other than the Company's subsidiaries); (iii) any entity Controlled by any member of the Board of Directors, or of the board of directors or other governing body of any Affiliate of the Company; and (iv) any spouses, parents, siblings or relatives up to the third degree of, and any persons that share a home with, any person referred to in (i), (ii) or (iii).»

After having approved the above and due deliberation the meeting adopted the following resolutions:

First resolution

By affirmative vote of all the shares, the meeting resolved to clarify the denomination of the Company by replacing TERNIUM with TERNIUM S.A. on article 1 of the Articles of Association of the Company and, consequently, to amend article 1 of the Articles of Association of the Company to read as follows:

«Art. 1. Name and Legal Structure. TERNIUM S.A. is a société anonyme holding, governed by these Articles of Association and by the laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg governing business corporations and holding companies, and more specifically by the laws of August 10, 1915 and July 31, 1929, as amended.»

Second resolution

By affirmative vote of all the shares, the meeting resolved that article 11 of the Articles of Association of the Company be and hereby is amended and restated in its entirety to read as follows:

«Art. 11. Audit Committee. In case the shares of the Company are listed on one or more regulated markets, the Board of Directors shall constitute and determine the responsibilities, powers and authority of an Audit Committee composed of at least three members selected from among the Directors, of which at least two shall qualify as Independent Directors. The members of the Audit Committee will not be eligible to participate in any incentive compensation plan for employees of the Company or any of its subsidiaries. The Board of Directors shall appoint one of the members of the Audit Committee as the chairperson of the Audit Committee.

The Audit Committee shall (a) assist the Board of Directors in fulfilling its oversight responsibilities relating to the integrity of the Company's financial statements, including periodically reporting to the Board of Directors on its activity and the adequacy of the Company's systems of internal controls over financial reporting; (b) make recommendations for the appointment, compensation, retention and oversight of, and consider the independence of, the Company's external auditors; (c) review Material Transactions between the Company or its subsidiaries with Related Parties (other than transactions that were reviewed and approved by the independent members of the board of directors or other governing body of any subsidiary of the Company or through any other procedures as the Board of Directors may deem substantially equivalent to the foregoing) to determine whether their terms are consistent with market conditions or are otherwise fair to the Company and its subsidiaries; and (d) perform such other duties imposed to it by the applicable laws and regulations of the regulated market or markets on which the shares of the Company are listed, as well as any other duties entrusted to it by the Board of Directors.

The Board of Directors shall allocate to the Audit Committee the necessary resources and authority to fulfil its functions.»

Third resolution

By affirmative vote of all the shares, the meeting resolved that articles 25.A), 25D) and 25E) of the Articles of Association of the Company be and hereby are amended and restated in their entirety to read as follows:

- «A) the term «Independent Director» shall mean a director who:
- (i) is not employed, and has not been employed within the five years immediately prior to the ordinary General Share-holders Meeting at which the candidates to the Board of Directors will be voted upon, by the Company or any of its subsidiaries in an executive capacity;
- (ii) does not receive consulting, advisory or other compensatory fees from the Company or any of its subsidiaries (other than fees received as member of the Board of Directors or any committee thereof and fees received as member of the board of directors or other governing body, or any committee thereof, of any of the Company's subsidiaries);
 - (iii) does not Control the Company;
- (iv) has not (and does not Control a business entity that has) a material business relationship with the Company, any of its subsidiaries, or the person that directly or indirectly Controls the Company, if such material business relationship would be reasonably expected to adversely affect the director's ability to properly discharge its duties;
- (v) does not Control, and is not, and has not been within the five-year period immediately prior to the ordinary share-holders' meeting at which the candidates to the Board of Directors will be voted upon, employed by, a (present or former) internal or external auditor of the Company, any of its subsidiaries or the person that directly or indirectly Controls the Company; and
- (vi) is not a spouse, parent, sibling or relative up to the third degree of, and does not share a home with, any person above described from (i) to (iv).»
- «D) the term «Material Transaction» shall mean (i) any transaction (x) with an individual value equal to or greater than ten million United States Dollars (USD 10,000,000); (y) with an individual value lower than ten million United States Dollars (USD 10,000,000), when the aggregate sum of any series of transactions of such lower value reflected in the financial statements of the four fiscal quarters of the Company preceding the date of determination (excluding any transactions that were reviewed and approved by any of the Audit Committee, the Board of Directors or the independent members of the board of directors or other governing body of any subsidiary of the Company, or through any other procedures as the Board of Directors may deem substantially equivalent to the foregoing), exceeds 1.5% of the Company's consolidated net sales made in the fiscal year preceding the year on which the determination is made; or (ii) any corporate reorganization transaction (including a merger, a spin-off or a bulk transfer of a business) involving the Company or any of its subsidiaries for the benefit of, or involving, a Related Party.»



«E) the term «Related Party» shall mean, in relation to the Company or its direct or indirect subsidiaries, any of the following persons: (i) a member of the Board of Directors or of the board of directors or other governing body of any of the Company's subsidiaries; (ii) any Affiliate of the Company (other than the Company's subsidiaries); (iii) any entity Controlled by any member of the Board of Directors, or of the board of directors or other governing body of any Affiliate of the Company; and (iv) any spouses, parents, siblings or relatives up to the third degree of, and any persons that share a home with, any person referred to in (i), (ii) or (iii).»

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the members of the Bureau of the meeting, such persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TERNIUM (la «Société»), une société anonyme holding, constituée (sous la dénomination de ZOOMPART HOLDING S.A.) le 22 décembre 2003 par acte notarié reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 259 du 4 mars 2004 ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.668. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné du 27 octobre 2005 pas encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Maître Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg est nommée comme secrétaire et Maître Céline Larmet, maître en droit, résidant à Luxembourg est nommée comme scrutateur.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

- 1) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.
- 2) Les un milliard trois cent quatre-vingt-seize millions cinq cent cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-six (1.396.551.886) actions émises par la Société sont toutes dûment représentées à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour et irrévocablement renoncent à tout avis de convocation et aux délais y afférents.
- 3) La présente assemblée est dès lors valablement constituée et l'autorité d'agir et de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Clarification de la dénomination de la Société en remplaçant dans l'article premier des Statuts de la Société la référence à TERNIUM par TERNIUM S.A. et modification en conséquence de l'article premier des Statuts de la Société.
 - II. Modification et refonte de l'article 11 des Statuts de la Société en remplaçant son contenu par le texte suivant:
- Art. 11. Comité d'Audit. Dans le cas où les actions sont cotées sur un ou plusieurs marchés réglementés, le Conseil d'Administration constitue et détermine les responsabilités, pouvoirs et fonctions d'un Comité d'Audit composé de trois membres choisis parmi les Administrateurs, dont deux, au moins, seront des Administrateurs Indépendants. Les membres du Comité d'Audit n'auront pas le droit de participer à un système quelconque de primes d'encouragement prévu pour les employés de la Société ou d'une de ses filiales. Le Conseil d'Administration nommera un des membres du Comité d'Audit comme le président du Comité d'Audit.
- Le Comité d'Audit (a) assiste le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses responsabilités de surveillance liées à l'intégrité des documents comptables de la Société et fera rapport au Conseil d'Administration de ses activités et du caractère adéquat du système de contrôle interne en matière de reddition des comptes sociaux; (b) fait des recommandations pour la nomination, la rémunération, la rétention et la surveillance des réviseurs externes de la Société et considérera leur indépendance; (c) examine les Transactions Importantes entre la Société ou ses filiales et des Parties Liées (sauf les transactions déjà revues et approuvées par les membres indépendants du Conseil d'Administration ou d'un autre organe de gestion d'une filiale de la Société ou à travers toute autre procédure que le Conseil d'Administration estime être équivalente à celle décrite précédemment) afin d'évaluer si les conditions auxquelles elles sont conclues correspondent aux conditions du marché ou sont autrement équitables envers la Société et ses filiales; et (d) accomplit toute autre tâche prescrite par les lois et règlements applicables, du marché ou des marchés réglementés sur lesquels les actions de la Société sont cotées ainsi que les autres tâches que lui confiera le Conseil d'Administration.
- Le Conseil d'Administration allouera au Comité d'Audit les ressources et l'autorité nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.
- III. Modification et refonte de l'article 25 A), 25 D) et 25 E) des Statuts de la Société en remplaçant leur contenu par ce qui suit:
 - A) le terme «Administrateur Indépendant» désigne un administrateur qui:



- (i) n'est pas employé, et qui n'a pas été employé au cours des cinq années qui précèdent immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à l'occasion de laquelle les candidats au Conseil d'Administration sont élus, par la Société ou par une de ses filiales dans une fonction d'exécutif;
- (ii) ne reçoit pas d'honoraires de conseil, de consultant ou autres rémunérations compensatoires de la Société ou d'une des ses filiales (autres que les rémunérations reçues en qualité de membre du Conseil d'Administration ou d'un autre comité de celui-ci et les rémunérations reçues en qualité de membre du conseil d'administration ou d'un autre organe de gestion, ou de tout autre comité de celui-ci, d'une des filiales de la Société;
 - (iii) ne Contrôle pas la Société;
- (iv) n'a pas (et ne Contrôle pas une entité économique qui) a une relation d'affaires significative avec la Société, ou une de ses filiales, ou avec la personne qui directement ou indirectement Contrôle la Société, si une telle relation d'affaires significative serait susceptible d'affecter défavorablement la capacité des administrateurs à se décharger convenablement de leurs devoirs;
- (v) ne Contrôle pas et n'est pas et n'a pas été employé par un réviseur actuel ou ancien (interne ou externe) de la Société, de l'une de ses filiales ou d'une personne qui Contrôle directement ou indirectement la Société, au cours des cinq années qui précédent immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à l'occasion de laquelle les candidats au Conseil d'Administration sont élus,
- (vi) n'est pas le conjoint, père ou mère, frère ou soeur ou un parent jusqu'au troisième degré et ne partage pas son domicile avec l'un des personnes énoncées ci-dessus du point (i) au point (iv).
- D) le terme «Transaction Importante» désigne (i) toute transaction (x) d'une valeur individuelle égale ou supérieure à dix millions de dollars US (USD 10.000.000); (y) portant sur une valeur individuelle inférieure à dix millions de dollars US (USD 10.000.000) lorsque la somme de toutes les séries de transactions reprises dans les comptes des quatre quarts fiscaux de la Société précédant la date de détermination (à l'exclusion des transactions qui ont été revues et approuvés par le Comité d'Audit, le Conseil d'Administration de la Société ou par l'administrateur indépendant des filiales de la Société ou par le biais de tout autre procédure que le Conseil d'Administration estime être équivalente à celle décrite précédemment), dépasse 1,5% des ventes nettes consolidées de la Société faites au cours de l'année fiscale précédant l'année au cours de laquelle la détermination est faite; ou (ii) toute transaction (y compris fusion, scission ou transfert d'un département) de réorganisation sociale affectant la Société ou ses filiales, pour le bénéfice de ou impliquant des Parties Liées.
- E) le terme «Partie Liée» désigne en rapport avec une Société ou ses filiales directes ou indirectes, l'une des personnes suivantes: (i) un membre du Conseil d'administration de la Société ou du conseil d'administration ou d'un organe de gestion d'une ses filiales; (ii) tout Affilié de la Société (à l'exclusion des filiales de la Société; (iii) toute entité Contrôlée par tout membre du Conseil d'Administration ou du conseil d'administration ou d'un autre organe de gestion de tout Affilié de la Société; et(iv) tout conjoint, père, mère, frère, soeur ou parent jusqu'au troisième degré et toute personne à laquelle il a été référé du point (i) au point (iii) qui partage son domicile.

Après avoir approuvé ce qui précède et après délibération, l'Assemblée adopte les décisions suivantes:

Première résolution

Par votes affirmatifs de toutes les actions, l'Assemblée décide de clarifier la dénomination de la Société et de remplacer dans l'article 1^{er} des Statuts de la Société TERNIUM par TERNIUM S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des Statuts de la Société de la manière suivante:

«Art. 1er. Dénomination et Structure légale. TERNIUM S.A. est une société anonyme holding régie par les présents statuts et par les lois et règlements du Grand-Duché du Luxembourg applicables aux sociétés commerciales et aux sociétés holdings, et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 et la loi du 31 juillet 1929 telles que modifiées.»

Deuxième résolution

Par votes affirmatifs de toutes les actions, l'assemblée décide de modifier et de refondre dans son ensemble l'article 11 des Statuts de la Société de la manière décrite ci-dessous:

Art. 11. Comité d'Audit. «Dans le cas où les actions sont cotées sur un ou plusieurs marchés réglementés, le Conseil d'Administration constitue et détermine les responsabilités, pouvoirs et fonctions d'un Comité d'Audit composé de trois membres choisis parmi les Administrateurs, dont deux, au moins, seront des Administrateurs Indépendants. Les membres du Comité d'Audit n'auront pas le droit de participer à un système quelconque de primes d'encouragement prévu pour les employés de la Société ou d'une de ses filiales. Le Conseil d'Administration nommera un des membres du Comité d'Audit comme le président du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit (a) assiste le Conseil d'Administration dans l'exécution de ses responsabilités de surveillance liées à l'intégrité des documents comptables de la Société et fera rapport au Conseil d'Administration de ses activités et du caractère adéquat du système de contrôle interne en matière de reddition des comptes sociaux; (b) fait des recommandations pour la nomination, la rémunération, la rétention et la surveillance des réviseurs externes de la Société et considérera leur indépendance; (c) examine les Transactions Importantes entre la Société ou ses filiales et des Parties Liées (sauf les transactions déjà revues et approuvées par les membres indépendants du Conseil d'Administration ou d'un autre organe de gestion d'une filiale de la Société ou à travers toute autre procédure que le Conseil d'Administration estime être équivalente à celle décrite précédemment) afin d'évaluer si les conditions auxquelles elles sont conclues correspondent aux conditions du marché ou sont autrement équitables envers la Société et ses filiales; et (d) accomplit toute autre tâche prescrite par les lois et règlements applicables, du marché ou des marchés réglementés sur lesquels les actions de la Société sont cotées ainsi que les autres tâches que lui confiera le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration allouera au Comité d'Audit les ressources et l'autorité nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.»



Troisième résolution

Par votes affirmatifs de toutes les actions, l'Assemblée décide que les articles 25 A), D) et E) des Statuts de la Société sont modifiés et refondus dans leur ensemble de la manière décrite ci-dessous:

- «A) le terme «Administrateur Indépendant» désigne un administrateur qui:
- (i) n'est pas employé, et qui n'a pas été employé au cours des cinq années qui précèdent immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à l'occasion de laquelle les candidats au Conseil d'Administration sont élus, par la Société ou par une de ses filiales dans une fonction d'exécutif;
- (ii) ne reçoit pas d'honoraires de conseil, de consultant ou autres rémunérations compensatoires de la Société ou d'une des ses filiales (autres que les rémunérations reçues en qualité de membre du Conseil d'Administration ou d'un autre comité de celui-ci et les rémunérations reçues en qualité de membre du conseil d'administration ou d'un autre organe de gestion, ou de tout autre comité de celui-ci, d'une des filiales de la Société;
 - (iii) ne Contrôle pas la Société;
- (iv) n'a pas (et ne Contrôle pas une entité économique qui) a une relation d'affaires significative avec la Société, ou une de ses filiales, ou avec la personne qui directement ou indirectement Contrôle la Société, si une telle relation d'affaires significative serait susceptible d'affecter défavorablement la capacité des administrateurs à se décharger convenablement de leurs devoirs;
- (v) ne Contrôle pas et n'est pas et n'a pas été employé par un réviseur actuel ou ancien (interne ou externe) de la Société, de l'une de ses filiales ou d'une personne qui Contrôle directement ou indirectement la Société, au cours des cinq années qui précédent immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires à l'occasion de laquelle les candidats au Conseil d'Administration sont élus,
- (vi) n'est pas le conjoint, père ou mère, frère ou soeur ou un parent jusqu'au troisième degré et ne partage pas son domicile avec l'un des personnes énoncées ci-dessus du point (i) au point (iv).»
- «D) le terme «Transaction Importante» désigne (i) toute transaction (x) d'une valeur individuelle égale ou supérieure à dix millions de dollars US (USD 10.000.000); (y) portant sur une valeur individuelle inférieure à dix millions de dollars US (USD 10.000.000) lorsque la somme de toutes les séries de transactions reprises dans les comptes des quatre quarts fiscaux de la Société précédant la date de détermination (à l'exclusion des transactions qui ont été revues et approuvés par le Comité d'Audit, le Conseil d'Administration de la Société ou par l'administrateur indépendant des filiales de la Société ou par le biais de tout autre procédure que le Conseil d'Administration estime être équivalente à celle décrite précédemment), dépasse 1,5% des ventes nettes consolidées de la Société faites au cours de l'année fiscale précédant l'année au cours de laquelle la détermination est faite; ou (ii) toute transaction (y compris fusion, scission ou transfert d'un département) de réorganisation sociale affectant la Société ou ses filiales, pour le bénéfice de ou impliquant des Parties Liées.»
- «E) le terme «Partie Liée» désigne en rapport avec une Société ou ses filiales directes ou indirectes, l'une des personnes suivantes: (i) un membre du Conseil d'administration de la Société ou du conseil d'administration ou d'un organe de gestion d'une ses filiales; (ii) tout Affilié de la Société (à l'exclusion des filiales de la Société; (iii) toute entité Contrôlée par tout membre du Conseil d'Administration ou du conseil d'administration ou d'un autre organe de gestion de tout Affilié de la Société; et(iv) tout conjoint, père, mère, frère, soeur ou parent jusqu'au troisième degré et toute personne à laquelle il a été référé du point (ii) au point (iii) qui partage son domicile.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après lecture du présent acte aux membres du bureau de cette assemblée, lesquels, ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, C. Martins Costa, C. Larmet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005, vol. 899, fol. 55, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(002606.3/239/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

TERNIUM S.A., Société Anonyme Holding, (anc. TERNIUM).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 98.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(002607.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.



CONTENDER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen. R. C. Luxembourg B 32.253.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour CONTENDER S.A.H.

I. Reuter

(111959.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

GASTROSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 52.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour GASTROSERVICE, S.à r.l.

J. Reuter

(111960.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

SURLEG S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 22.729.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05426, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour SURLEG S.A.H.

J. Reuter

(111961.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ART & BUILD - ARCHITECTS AND ENGINEERS PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.797.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour ART & BUILD - ARCHITECTS AND ENGINEERS PARTNERS, S.à r.l.

I. Reuter

(111963.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MERSCH & SCHMITZ PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Holzem.

R. C. Luxembourg B 89.886.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour MERSCH & SCHMITZ PRODUCTION, S.à r.l.

J. Reuter

(111967.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.



MERSCH & SCHMITZ SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Holzem. R. C. Luxembourg B 89.887.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 21 décembre 2005.

Pour MERSCH & SCHMITZ SERVICES, S.à r.l.

I. Reuter

(111969.3/517/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MERIDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 102.158.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société MERIDA, S.à r.l. qui s'est tenu en date du 26 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- Le siège social de la société MERIDA, S.à r.l. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05916. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111970.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PERSEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 29.664.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société PERSEUS S.A. qui s'est tenu en date du 26 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- Le siège social de la société PERSEUS S.A. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111972.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PECHE AQUARIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, Zone Commerciale.

R. C. Luxembourg B 57.836.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL07403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature.

(112014.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.



RECIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 21.562.825.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 98.221.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil de Gérance de la société RECIFE, S.à r.l. qui s'est tenu en date du 26 octobre 2005 à l'ancien siège social que:

- Le siège social de la société RECIFE, S.à r.l. a été transféré au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Michel de Groote est établie au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, à partir du 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111974.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 43.000.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.253.

Il résulte d'une résolution du seul gérant en date du 8 décembre 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 84.993, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été nommée Fondée de Pouvoirs de la société avec effet au 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour extrait conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Fondée de Pouvoirs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111975.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

HORTI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 48.736.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111990.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.



FIRST ARAGON INTERNATIONAL UNION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.060.

EXTRAIT

Il résulte de différentes lettres du 24 novembre 2005 envoyées à la société FIRST ARAGON INTERNATIONAL UNION S.A., 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 59.060, que Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty ont démissionné de leur fonction d'Administrateur, que la société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes et que le siège social de la société FIRST ARAGON INTERNATIONAL UNION S.A. a été dénoncé, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111976.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MARIELUX BUILDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.551.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 15 décembre 2005 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111978.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle. Capital social: EUR 43.000.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.680.

Il résulte d'une résolution du seul gérant en date du 8 décembre 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 84.993, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été nommée Fondée de Pouvoirs de la société avec effet au 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Fondée de Pouvoirs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111979.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

mediArt, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 99.722.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112033.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.



CROSSROAD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 82.684.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ELPERS & C° REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111980.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND MAYFAIR, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.679.

Il résulte d'une résolution du seul gérant en date du 8 décembre 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 84.993, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, a été nommée Fondée de Pouvoirs de la société avec effet au 8 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005. TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Fondée de Pouvoirs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111981.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 31.874.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 novembre 2005

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administration de Madame Christel Girardeaux, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Michel Thibal, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111991.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.



INSTAL-FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 98.432.

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INSTAL-FIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 261 du 4 mars 2004

L'assemblée se compose de ses associés, à savoir:

1.- Monsieur Jean Birgen, ingénieur industriel, né le 28 mai 1944 à Waldbillig, demeurant au 32, rue de Rodenbourg, L-6165 Ernster,

représenté par Madame Danielle Kirsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 4 juillet 2005.

2.- Monsieur Marc Birgen, ingénieur technicien, né le 9 juillet 1974 à Luxembourg, demeurant au 32, rue de Rodenbourg, L-6165 Ernster,

représenté par Madame Danielle Kirsch, prénommée,

en vertu d'une procuration établie le 5 juillet 2004.

3.- Madame Peggy Birgen, employée privée, née le 7 février 1973 à Luxembourg, demeurant au 54, Bersgrand, S-13121 Enskedalen (Suède),

représentée par Madame Danielle Kirsch, prénommée,

en vertu d'une procuration établie le 13 juillet 2005.

4.- Monsieur Safet Avdic, employé privé, né le 10 décembre 1966 à Zavidovici, demeurant au 92, rue des Champs, L-3442 Dudelange,

représenté par Madame Danielle Kirsch, prénommée,

en vertu d'une procuration établie le 5 juillet 2005.

5.- Monsieur René Faltz, avocat, né le 17 août 1953 à Luxembourg, demeurant au 48, Trooskneppchen, L-Echternach, représenté par Madame Danielle Kirsch, prénommée,

en vertu d'une procuration établie le 5 juillet 2005.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 14 février 2005, l'associé Monsieur Marc Weiser, employé privé, né le 30 janvier 1957 à F-Amnéville, demeurant au 35, rue Baerendall, L-8212 Mamer, a cédé à Monsieur Avdic Safet, prénommé, dix (10) parts sociales dans la société INSTAL-FIT, S.à r.l., prédésignée pour le prix global de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,-).

Suivant acte de cession de parts sociales sous seing privé, conclu à Luxembourg, le 14 février 2005, l'associé Monsieur Marc Weiser, prénommé, a cédé à Monsieur Marc Birgen, prénommé, cinq (5) parts sociales dans la société INSTAL-FIT, S.à r.l., prédésignée pour le prix global de mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Des copies desdits actes de cession de parts sociales, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ceci exposé, les comparants prémentionnés, représentés comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article huit (8) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Monsieur Marc Weiser, prénommé, à Monsieur Avdic Safet, prénommé, en date du 14 février 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter conformément à l'article huit (8) des statuts, la cession de parts sociales faite sous seing privé, par Monsieur Marc Weiser, prénommé, à Monsieur Marc Birgen, prénommé, en date du 14 février 2005.

Ensuite Messieurs Jean Birgen, et Marc Birgen, tous deux prénommés et représentés comme il est dit, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement gérant administratif de ladite société INSTAL-FIT, S.à r.l., déclarent accepter au nom et pour compte de la société, les cessions de parts sociales dressées sous seing privé, en date du 14 février 2005, et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, qui ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean Birgen, préqualifié	80 parts sociales
2. Monsieur Marc Birgen, préqualifié	45 parts sociales



3. Madame Peggy Birgen, préqualifiée	20 parts sociales
4. Monsieur Safet Avdic, préqualifié	40 parts sociales
5. Monsieur René Faltz, préqualifié	15 parts sociales
Total	200 parts sociales

Les souscripteurs comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: D. Kirsch, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 2005, vol. 433, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002422.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

INSTAL-FIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 98.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002423.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

PARBEK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086, Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 40.257.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Laurence Mostade, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ANNBRIDGE LIMITED, avec siège social à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 11 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme PARBEK S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire der résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 29 septembre 1992, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 618 du 20 avril 2002.
- La société a actuellement un capital social de six cent trente-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 638.750,-), représenté par vingt-cinq mille cinq cent cinquante (25.550) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société ANNBRIDGE LIMITED, prédésignée.
 - L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société PARBEK S.A. Il assume la fonction de liquidateur.



- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société PARBEK S.A.
 - Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société PARBEK S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions et du registre des actionnaires de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Mostade, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 décembre 2005, vol. 434, fol. 37, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002433.3/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

INTERNATIONAL CAR BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 25.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 décembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, de Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg et de Maître Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant 44, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111983.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.822.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 20 décembre 2005, que l'assemblée a décidé à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs est porté de 4 à 5.
- L'assemblée décide de nommer à compter du 20 décembre 2005, en tant qu'administrateur de la société, Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1958 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111986.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.



MILLENNIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.423.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société TELENA, S.p.A., avec siège social à via Savona 146, Milan, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme MILLENNIUM S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée sous la dénomination de TELENA DATA HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 30 du 29 janvier 1991, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1393 du 26 septembre 2002.
- La société a actuellement un capital social de soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions de deux euros et soixante cents (EUR 2,60) chacune.
- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir la société TELENA S.p.A, prédésignée.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société MILLENNIUM S.A. Il assume la fonction de liquidateur.
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société MILLEN-NIUM S.A.
 - Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société MILLENNIUM S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: I. Bressan, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 novembre 2005, vol. 433, fol. 94, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002438.3/242/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

FINPIC S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 103.392.

In the year two thousand and five, on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FINPIC S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 103.392) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, incorporated as a société à responsabilité limitée under the name of GIDS, S.à r.l. by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 20th September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 1248 of 7th December 2004.

The articles have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 23rd December 2004, published in the Mémorial number 472 on 20 May 2005.

The meeting is presided over by Mr Manuel Frias, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Pierre Stemper, accountant, residing in Reichlange.

The meeting elects as scrutineer Mrs Stella Le Cras, private employee, residing in Luxembourg.



The chairman declares and requests the notary to record:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- As it appears from the attendance list, all the forty thousand (40,000) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.
 - III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:
 - 1.- Modification of the accounting year.
 - 2.- Subsequent amendment of Article 15 of the Articles of Incorporation.
 - 3.- Change of the date of the annual general meeting.
 - 4.- Subsequent amendment of the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the accounting year so that it shall begin the first day of April and shall finish the last day of March of the following year.

The accounting year which started on January 1, 2005, ended exceptionally on March 31, 2005.

Second resolution

The general meeting decides to amend Article fifteen of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of April of each year and shall terminate on the last day of March of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to change of the date of the annual general meeting to the last working day of the month of September. The first annual general meeting was held in 2005.

Fourth resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of Article eight of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. (first paragraph). The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last working day of the month of September at 11.00. There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this docu-

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINPIC S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 103.392) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination de GIDS, S.à r.l. suivant acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1248 du 7 décembre 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial numéro 472 du 20 mai 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel Frias, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Stemper, accountant, demeurant à Reichlange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stella Le Cras, employée privée, demeurant à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les quarante mille (40.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.
 - III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 - 1. Modification de l'exercice social.



- 2. Modification subséguente de l'article guinze des statuts.
- 3. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle.
- 4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le premier jour du mois d'avril et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 1er janvier 2005, s'est clôturé exceptionnellement le 31 mars 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier avril de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de mars de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jour ouvrable du mois de septembre. La première assemblée s'est tenue en 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. (premier alinéa). L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier jour ouvrable du mois de septembre de chaque année à 11:00 heures.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Frias, P. Stemper, S. Le Cras, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 octobre 2005, vol. 433, fol. 56, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002442.3/242/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

FINPIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 103.392.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(002444.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck